

Public

Responsable Formation
Responsable Ressources Humaines
Assistant(e) Formation / RH
Comptable en charge de la gestion du budget formation

Pré-requis

Travailler au sein des RH de l'entreprise ou être en charge de la gestion de la formation / du développement des compétences dans l'entreprise

Durée

1,5 jour soit 7h en présentiel et 3h30 en distanciel

Coût

300 € HT
360 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation



Pédagogie

► Résultats attendus

Anticiper les évolutions de la politique de formation et de développement des compétences, induites par la réforme de 2018

► Objectifs pédagogiques

S'approprier les principales modifications induites par la réforme

Identifier leur impact sur l'élaboration du plan et du budget consacré à l'adaptation et au développement des compétences dans l'entreprise
Identifier les opportunités apportées par la réforme

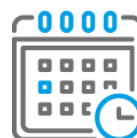
Définir son plan d'actions pour anticiper et intégrer les évolutions

► Méthodes pédagogiques

Module e-learning en amont, pour revoir ou intégrer les changements apportés par la réforme (3h30), avec quiz d'ancrage

Etude de cas, exercices pratiques quiz et échanges en journée présentielle

Ressources documentaires et métrologiques sur la plateforme pédagogique



Calendrier 2021

► Agen

- 06 mai
- 15 octobre

► Périgueux

- 18 mars

► Intervenante

- Nicole VAUGARNY

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Programme

L'évolution des obligations, des dispositifs et des acteurs
(3h30 en e-learning, à réaliser en amont de la journée présentielle)

Impacts sur l'élaboration du plan de développement des compétences et sur le budget formation

- **L'évolution des obligations de l'employeur**
 - Les contributions légales, conventionnelles et volontaires
 - Les Entretiens Professionnels, les actions de formation obligatoires et non obligatoires, le contrôle tous les 6 ans et les pénalités éventuelles
- **L'évolution des dispositifs**
 - Du plan de formation au Plan de Développement des Compétences
 - Nouvelle définition de l'Action de formation : son ouverture à la Formation Ouverte A Distance (FOAD) et à la formation En Situation de Travail (FEST)
 - Du CPF monétisé à l'appli mobile
 - Le CPF de transition professionnelle en remplacement du CIF
 - Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)
 - De la période de professionnalisation au dispositif Pro-A
 - Le rapprochement entre Contrats d'Apprentissage et de Professionnalisation)
- **L'évolution des acteurs**
 - France Compétences : nouvelle gouvernance nationale
 - Des OPCA aux Opérateurs de compétences (OPCO) : Leurs missions et leurs nouveaux périmètres (après le regroupement)
 - Les nouveaux opérateurs pour le CEP des salariés du privé
 - Transition Pro : Pour la gestion du CPF de Transition Professionnelle, en région, en remplacement des OPACIF

- L'évolution du rôle et des missions du responsable formation
- Le dialogue avec les partenaires sociaux, les accords de branches et les accords d'entreprises et la co-construction des parcours avec les salariés, pour favoriser l'utilisation du CPF.
- Les Entretiens Professionnels et le PDC : De véritables outils de GPEC, au service de la performance de l'entreprise.
- La communication auprès des salariés et des managers (sur le CPF, le CEP, et la VAE dans le cadre de l'entretien professionnel)
- L'impact de la mise en œuvre étalée de la nouvelle loi (de 2018 à 2022), sur la gestion du budget formation dans les entreprises.
- L'impact de la nouvelle certification des OF pour bénéficier de fonds mutualisés
- L'optimisation du budget formation par :
 - L'intégration des nouvelles modalités d'apprentissage et de développement des compétences en interne (FEST, Tutorat, Compagnonnage,,)
 - Le choix de parcours certifiants/qualifiants pour viser l'obtention de fonds mutualisés (Contrats en alternance, Dispositif Pro-A, CPF,...)
 - L'élaboration de parcours Blended Learning, mixant plusieurs modalités (présentiel / distanciel, inter/intra/interne, sur le temps de travail et hors temps de travail, FEST, VAE, etc.)
 - L'évaluation systématique de l'impact de la formation.
- **Elaboration de votre feuille de route**